



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2021-01

Séance du 12 mars 2021

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Approbation des procès-verbaux
des 27 novembre 2020 et 04 décembre 2020**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 23

Nombre de vote pour: 23

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le Président soumet au vote les procès-verbaux du 27 novembre 2020 et 04 décembre 2020, qui sont adoptés à l'unanimité.

Fait à Arras, le 12 mars 2021

Le Président.

Pasquale MAMMONE





PROCES VERBAL
de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE
du 27 novembre 2020

Président

Pasquale MAMMONE

MEMBRES PRESENTS :

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD (présentiel); Nicolas BUE (présentiel) ; Cécile CARRA (présentiel) ; Oumaya HIDRI-NEYS (présentiel) ; Jean-Philippe LECOINTE (distanciel) ; Christian MATHIEU (distanciel) ; Anne PONCHEL (présentiel); Bernard REITEL (distanciel).

Représentants des Enseignants-Chercheurs

Isabelle CABY (présentiel) ; Jocelyne COUTTE (distanciel); Nicolas de Ribas (distanciel) ; Thierry DUGIMONT (distanciel); Marc DUTOIT (présentiel); Cécile MACHUT (présentiel); Valérie MOREL (distanciel); Fanny VASSEUR-LAMBRY (présentiel)

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE (distanciel); Elyes SOUMRANI (présentiel) ; Sabine VITEL (distanciel) ; Elise WESTELYNCK (distanciel)

Représentants des Usagers

Asmaa ABROUR (distanciel) ; Noémie ARSAC (présentiel) et sa suppléante Lynda DEMOLIN (présentiel) ; Charlotte DHESSÉ (distanciel) ; Alioune MBAYE FALL (distanciel) ; Mohamed Lamine KEITA (distanciel) ; Trina LOFOMBOLI (distanciel) ; Iris RADIGOIS (distanciel).

Personnalités extérieures

Représentant du Conseil Régional: Nathalie GHEERBRANT (distanciel)

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du Vice-Président CFVU ;
- 2) Désignation d'un représentant d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) au titre des personnalités extérieures ;
- 3) Désignation au conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 27 NOVEMBRE 2020

En raison de la situation sanitaire, la séance se déroule à la fois en présentiel et à distance : 12 personnes sont présentes physiquement (dont un suppléant) et 17 personnes y participent en visioconférence. Il y a donc au total 28 votants.

Le président ouvre la séance à 10H40. Il s'agit de la première réunion des membres de la CFVU nouvellement élus. Ils sont aujourd'hui appelés à procéder d'une part à l'élection du vice-président de la CFVU, d'autre part à la désignation de la personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire et enfin à la désignation de représentants de la CFVU au Conseil du SUMPPS.

I – ELECTION DU VICE-PRESIDENT FORMATION

Monsieur le Président rappelle tout d'abord que le Vice-Président CFVU est élu par les membres de la CFVU parmi les élus enseignants-chercheurs ou enseignants de la CFVU. Il est élu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Monsieur le Président précise également que le vice-président est proposé par le Président. Conformément à ce qu'il a annoncé il y a six mois, il propose Cécile CARRA et lui cède la parole.

« Mr. le président, mesdames et messieurs, chers collègues,

Je suis extrêmement honorée que mon nom ait été proposé pour occuper des responsabilités aussi importantes au sein de l'université d'Artois ; et je suis impressionnée de prendre la parole devant cette assemblée dans de telles circonstances.

Mon nom est sans doute plus connu dans les autres instances de l'université au sein desquelles je siége en tant que directrice de laboratoire depuis longtemps déjà, et en tant qu'élue, jusque dernièrement, Commissions recherche et commissions recherche restreintes ainsi que CAC et CAC restreints. Mais il l'est beaucoup moins au sein de la CFVU, et sans doute encore moins, dans une CFVU renouvelée. Aussi vais-je présenter en quelques mots mon parcours professionnel au sein de l'université d'Artois. Je ne reviendrai pas, en revanche, sur la stratégie politique définie par le président, celle-ci étant connue, et ayant fait l'objet d'échanges lors de nos rencontres sur chacun des sites. L'expérience que j'ai acquise au sein de notre établissement est longue de 10 ans, puisque j'ai été nommée professeure de sociologie en 2010.

J'ai fondé, en 2010, et dirigé, l'équipe d'accueil RECIFES, équipe de recherche en éducation et formation ; la formation constituait donc déjà un axe de mon investissement au sein de l'université d'Artois. J'y ai notamment développé des recherches sur les approches pédagogiques dites alternatives. En 2014, je suis rattachée à l'UFR EGASS. Ce rattachement m'a conduite, dans le respect du profil de poste, à rejoindre un autre laboratoire, le LEM. Je deviens la responsable Artois de cette UMR. Mes recherches s'inscriront alors, non plus dans le seul domaine de l'éducation, mais aussi dans les secteurs du sanitaire et du social, et, ce, en lien avec mes responsabilités pédagogiques. Je vais en dire maintenant quelques mots.

J'assume la responsabilité pédagogique de deux parcours de master au sein de la mention management sectoriel. J'ai contribué à créer ces parcours, et le premier, à mon arrivée à l'UFR EGASS, en 2010, le master Cadre de santé. Le second parcours, le master Cadres de direction des établissements du secteur social et médico-social, a ouvert en 2015 ; il se veut un déploiement de l'offre de formation, répondant

en cela, à un besoin territorial de montée en compétences et en qualification dans le secteur. Et c'est pourquoi il accueille près d'un tiers d'étudiants relevant de la formation continue.

La mention Management sectoriel s'articule étroitement avec l'un des quatre Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) de l'université, celui du lien social et sa recomposition ; il s'inscrit par ailleurs dans le champ « Organisations, Sociétés, Education ». Je suis convaincue de l'importance de la formation par et à la recherche ; l'articulation des champs aux DIM consolidera un adossement effectif à la recherche, tout en favorisant la poursuite en doctorat.

Pour autant, la vocation première de la mention Management sectoriel n'est pas la poursuite d'études en doctorat, mais bien l'insertion professionnelle, à l'instar de nombre de formations de l'université d'Artois, et notamment des IUT. Pour ce faire, la mention fonctionne en alternance, proposant des contrats de professionnalisation, et, depuis la rentrée, des contrats d'apprentissage.

Selon cette même visée de professionnalisation, les nouvelles maquettes de ces parcours ont été repensées, en termes de compétences. Je suis donc tout particulièrement sensible à l'insertion professionnelle et à la professionnalisation dont l'un des leviers relève de l'approche par compétence, au cœur de certaines des grandes réformes qui nous concernent directement aujourd'hui.

J'aimerais maintenant évoquer une dernière dimension de mon expérience, celle que j'ai pu développer en tant que chargée de mission Santé et société et responsable du Cluster Senior University. Dans ce cadre, j'ai été amenée à promouvoir la dimension recherche et formation du cluster senior, en m'efforçant d'identifier et d'impulser des formations et des recherches pouvant être mises en connexion avec la silver économie. Cette perspective transversale a permis d'identifier nos forces, dans cinq de nos UFR et dans les deux IUT, ainsi que dans huit des laboratoires de l'université. Cette mission m'a permis de prendre toute la portée de la place de l'université sur son territoire et l'importance de sa contribution au niveau social et économique. Simultanément, cette mission m'a permis de me socialiser à de nombreuses disciplines de notre établissement, non seulement en recherche mais aussi en formation. Et, en matière de formation, un enjeu récurrent est celui de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réussite de nos étudiants.

En tant que sociologue, je suis particulièrement sensible à cet enjeu, la sociologie étant inextricablement liée à la lutte contre les inégalités, et notamment les inégalités scolaires. C'est pourquoi j'estime que les dispositifs d'aide à la réussite et aux innovations pédagogiques sont particulièrement importants. L'enjeu est aujourd'hui exacerbé avec le risque de décrochage des étudiants dans le contexte de crise sanitaire. Pour autant, les efforts de chacun, dans notre université, pour assurer la continuité pédagogique et administrative, permettent et permettront de limiter ces effets.

Voici donc, en quelques mots, présentée mon expérience. Cette expérience professionnelle devra s'enrichir et s'étendre pour assurer au mieux les responsabilités qui relèvent d'un VP CFVU. Pour ce faire, le travail au sein de l'équipe de direction de l'université sera incontournable, et, le rôle des VP et VP délégués, tout particulièrement à la LCeR et à la réussite étudiante, sera particulièrement important.

La concertation avec les directeurs de composante et d'IUT, le travail avec la direction des études et les autres services de l'université, les échanges avec les collègues, ainsi que l'écoute des étudiants, me permettront d'avancer sur chacun des dossiers, en lien avec le MESRI et la DGESIP ou encore le rectorat.

Les enjeux en matière de formation sont extrêmement importants. Ils exigeront un investissement conséquent au service de notre université, investissement qui, finalement, caractérise mon parcours professionnel au sein de l'université d'Artois. Cet investissement s'inscrira dans la stratégie politique définie par le président, et notamment dans le cadre de la stratégie d'alliance A2U.

Je vous remercie pour votre attention. »

Le président réaffirme sa confiance en Cécile Carra dont il ne doute pas qu'elle mènera à bien l'ensemble des dossiers, et tout particulièrement des dossiers aussi importants que la Licence Compétence en Réseau, la réforme du BUT ou encore la réussite du plus grand nombre qui est une priorité de l'université.

Avant de procéder au vote, Anne-Laure Hojnatzki rappelle les modalités du vote : il se déroule par voie électronique via Bélénios. Le lien et le mot de passe ont été envoyés par mail la veille et les codes de vote viennent d'être transmis également par mail. Anne-Laure Hojnatzki demande aux votants de se manifester s'ils n'ont pas reçu le ou les courriels. Elle précise ensuite que le vote par procuration n'est pas autorisé et que les membres suppléants dont le titulaire est présent ne peuvent pas voter. Le fait de ne pas prendre part au vote électronique est considéré comme une abstention. En l'absence d'observation des votants, le vote est ouvert.

Les opérations de vote durent environ dix minutes durant lesquelles les services administratifs et informatiques sont à la disposition des votants. Anne-Laure Hojnatzki demande si elle peut procéder à la fermeture de la session de vote et précise aux personnes en visioconférence qu'elles peuvent se manifester sur zoom via la main. Aucune remarque n'est formulée, le vote est donc clos.

Le président annonce les résultats suivants :

- OUI : 23;
- NON : 1 ;
- BLANC: 1 ;
- ABSTENTION : 3.

En conséquence, Cécile CARRA est élue Vice-présidente de la C.F.V.U à la majorité absolue dès le premier tour. Elle remercie les membres de la CFVU de leur confiance.

II – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Monsieur le Président propose aux membres de la CFVU de nommer Dominique RADZIEJA, proviseur du lycée Corot de Douai et ancien proviseur du lycée Picasso d'Avion, en qualité de représentant d'un EPLE au sein de la CFVU.

Monsieur Radziej a pleinement sa place au sein de la CFVU de l'université d'Artois de par son engagement et son investissement dans le PIA OSER! sur l'orientation, obtenu dans le cadre de l'Alliance. Il a participé à l'élaboration du dossier et a en outre fait partie du comité qui a défendu le projet auprès du ministère.

Le Président soumet sa proposition au vote. Madame Vanhaecke précise qu'il s'agit d'un vote à main levée

Monsieur RADZIEJA est désigné à l'unanimité comme personnalité extérieure représentant un EPLE.

III – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Les statuts du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) prévoient que le conseil du SUMPPS se compose notamment d'un représentant enseignant, d'un représentant BIATSS et d'un représentant étudiant, désignés parmi les membres de la CFVU.

Le président propose de désigner:

- Magali LESAGE pour représenter le personnel BIATSS,
- Iris RADIGOIS, pour représenter les usagers ;
- Thierry DUGIMONT, chargé de mission auprès des IFSI, pour représenter le personnel enseignant.

Soumise au vote, la proposition est adoptée à l'unanimité : Magali LESAGE, Iris RADIGOIS et Thierry DUGIMONT sont désignés pour représenter les membres enseignant, BIATSS et étudiant de la CFVU au sein du conseil du SUMPPS.

Le président remercie les membres de la CFVU et clôture la séance.

La séance est levée à 11H15.

Le Président,

Pasquale MAMMONE





PROCES VERBAL
de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE
du 04 DECEMBRE 2020

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Cécile CARRA

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE ; Oumaya HIDRI-NEYS ; Jean-Philippe LECOINTE ; Christian MATHIEU (pp.) ; Anne PONCHEL ; Bernard REITEL (pp.)

Représentants des autres personnels enseignants

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE ; Nicolas DE RIBAS ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT ; Valérie MOREL ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE ; Elyes SOUMRANI ; Sabine VITEL ; Elise WESTELYNCK

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures

Représentant du Conseil Régional: Nathalie GHEERBRANT

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Dominique RADZIEJA

Membres de droit avec voix consultative

Frédéric BOUSSEMART ; Brigitte BUFFARD-MORET ; Fabien CAQUERET ; Sylvie COSTE-MARQUIS ; Anne DAGUET-GAGEY ; Eric DEHAY ; Ahmed EL KALADI ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure HOJNATZKI ; Corinne LEBLOND ; Bertrand MAZURE ; Marie-Pierre PARENTON ; Annie VANHAECKE ; Gabriel VELU

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

- 1) Information sur l'avancée de la LCeR

II/ FORMATIONS

- 1) Recrutement en Master : Capacités d'accueil et pré-requis (vote) ;
- 2) Parcoursup : capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte (vote) ;
- 3) Proposition d'architecture prévisionnelle des BUT apprentissage (vote) ;
- 4) Maquette du DU « Avenir-Sciences expérimentales », label Pareo (vote) ;
- 5) Modification des modalités de contrôle des connaissances en raison de l'aggravation de la situation sanitaire : UFR Droit et UFR des Sciences (vote) ;

III/ VIE ETUDIANTE

- 1) Proposition de mise en place d'un fonds d'aide sociale exceptionnelle (vote) ;
- 2) Désignation de représentants de la CFVU à la commission CVEC (vote) ;
- 3) Désignation de deux représentants étudiants par et parmi les membres de la CFVU à la commission Vie Culturelle Associative et Sportive (vote).

IV/ CONVENTIONS

- 1) Convention de coopération pédagogique avec le Centre TRAINMAR de Dakar (Sénégal) relative à la préparation délocalisée du diplôme de « *Master Gestion de production, logistique, achats*- Ingénierie de la Chaîne Logistique (vote);
- 2) Accord de partenariat pour la délivrance du diplôme de Licence mention Langues étrangères appliquées par l'Université d'Artois et le diplôme de Licence « Langues modernes appliquées » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest, Roumanie (vote) ;
- 3) Convention de partenariat avec l'Alliance Française de Kampala, Ouganda pour la mise en place d'une formation universitaire à distance dans le domaine du Français Langue Étrangère (FLE) et Français sur Objectif Spécifique (FOS) (vote).

V/ QUESTIONS DIVERSES

Le président souhaite la bienvenue à Monsieur Radziej, Proviseur du lycée Corot de Douai, nouvellement nommé en qualité de représentant au sein de la CFVU. Dominique Radziej a été un soutien précieux dans l'élaboration du projet s'Orienter vers le Supérieur Et Réussir. Il a fait partie de l'équipe qui a défendu le projet auprès du ministère.

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

Le Président revient sur l'annonce d'Emmanuel Macron du 24 novembre dernier qui précise que les universités pourront reprendre les cours avec une présence physique début février. Comme de nombreux autres présidents d'université, Pasquale Mammone souhaite vivement un retour des étudiants avec une jauge de 50% de la capacité d'accueil des salles dès le mois de janvier et ce afin d'éviter le décrochage qui commence déjà à se faire ressentir. Le président rappelle que Mme Vidal a également manifesté son souhait d'un retour rapide des étudiants néanmoins le risque d'une troisième vague est trop important. Des échanges avec la rectrice vont avoir lieu très prochainement.

1) Information sur l'avancée de la LCeR

La Licence Compétences en Réseau est le premier projet structurant de l'alliance entre l'Université d'Artois, l'UPJV et l'ULCO. Sylvie Coste, Vice-présidente déléguée LCeR, présente le projet aux membres de la CFVU ainsi qu'un point d'étape sur sa mise en œuvre.

La LCeR est le fruit de la seconde vague du PIA « Nouveaux Coursus à l'Université » dont les universités de l'alliance ont été lauréates. Le cahier des charges était le suivant :

- Travailler sur l'Approche Par Compétence ;
- Offrir de la flexibilité dans les parcours de formations ;
- Reconnaître différents parcours dans la vie des étudiants ;
- Mettre en réseau les établissements.

Le projet, obtenu en 2018, a été lancé en 2019. Il représente un budget de 12 500 000 € et est porté par Christophe Bident, VP CFVU de l'UPJV. Sylvie Coste explique que le projet est encadré par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) à laquelle un bilan annuel est transmis. Par ailleurs, des points d'étapes sont aussi réalisés en 2022 et 2025 ponctués d'un « go » ou d'un « no go » de l'ANR puis en 2028 à la fin du projet.

Le projet se structure autour de trois grands comités :

- Un comité institutionnel composé des présidents des trois universités ;
- Un conseil pédagogique et scientifique avec des représentants du rectorat, des représentants de l'enseignement secondaire, des représentants de la région, des représentants du milieu socio-économique, une émanation des trois CFVU... Il se réunit une fois par an ;
- Un comité de pilotage se composant des trois VP CFVU. Il s'appuie sur 4 comités opérationnels chargés de faire avancer le projet :

- le comité Ingénierie Licence Compétences (ILC) ;
- le Comité Pratiques et Outils Pédagogiques (POP) ;

Ce sont les deux comités qui travaillent actuellement à la mise en place du projet.

- le comité Information, Orientation et Accompagnement des Parcours (IOA);
- le comité Valorisation, Recherche et Transfert (VRT).

Ces deux comités seront sollicités au moment du démarrage des formations.

Le financement du projet a été réparti par comité:

- le budget de personnel représente la part la plus importante du budget de chaque comité ;
- le budget d'investissements est dévolu au comité POP pour des investissements numériques, des salles pédagogiques... ;
- des dépenses de fonctionnement se retrouvent dans chaque comité, dans une proportion moindre que les dépenses de personnel

Les enjeux et les objectifs du projet sont de développer une licence en compétences qui permettra soit la délivrance d'un diplôme si toutes les compétences qui le composent sont acquises, soit la valorisation d'une ou plusieurs compétences. Le projet s'appuie sur un maillage territorial fort (les trois universités couvrent 210 lycées) et vise des publics hétérogènes en permettant d'adapter le rythme de construction du parcours. Pour cela, le projet doit tendre à favoriser l'accompagnement à la réussite par des contrats personnalisés et à développer des modules à distance, soit en support soit en ouverture, qui pourront être suivis à tout moment.

Sylvie Coste rappelle que le calendrier initial a été bouleversé. Il était en effet prévu dans un premier temps de démarrer dès 2020 avec la mention Physique-Chimie. Or, les premières réflexions ont montré qu'on ne pouvait pas dissocier cette mention des autres mentions du domaine STS et il est donc apparu nécessaire de faire basculer en même temps toutes les licences du domaine Sciences-Technologies-Santé qu'on retrouve dans des portails communs. Cette décision a eu un impact sur le calendrier, puisque le démarrage a été reporté, avec l'accord de l'ANR, en 2021. La crise sanitaire a en outre nettement freiné l'avancée du projet et il a été envisagé de reporter à nouveau le démarrage à la rentrée 2022. Néanmoins, le risque du « No go » étant trop prégnant, cette décision n'a pas été prise. Les licences restantes du domaine STS basculeront quant à elles en 2023, de même que la mention STAPS. Enfin, l'essaimage se fera progressivement pour les domaines SHS, ALL et DEG.

Afin de mener à bien le projet, les équipes pédagogiques sont accompagnées dans la transformation de leurs enseignements par le LabSET, Laboratoire de soutien aux Synergie Education-Technologie de l'Université de Liège (Belgique). De plus, ont été recrutés en support du projet :

- des ingénieurs pédagogiques pour chaque université (un pour l'université d'Artois, un pour l'ULCO et deux pour l'UPJV),
- un ingénieur pédagogique spécialisé « e-portfolio », localisé à l'ULCO ;
- des techniciens audiovisuels pour chaque université en vue de la mise en réseau des formations et Samuel Krouchi à l'université d'Artois, pour travailler sur le support des visioconférences depuis le début du projet.

Depuis deux ans, chaque comité a organisé des séminaires (le diaporama ne reprend que les séminaires des Comités POP et ILC). La première année a été consacrée aux rencontres entre les équipes pédagogiques, le LabSET et les ingénieurs pédagogiques. Un séminaire sur l'hybridation a été organisé en interne, sans le LabSET. Les résultats de ce séminaire pourront être confrontés dès l'an prochain à ce qui a été mis en œuvre lors de la crise sanitaire de manière à les améliorer dans la perspective de développer l'hybridation de certains modules à compter de la rentrée 2021.

Concernant les perspectives à venir pour les comités POP et ILC : Sylvie Coste rappelle que l'évaluation de l'APC passe par la mise en situation d'apprentissage et d'évaluation des étudiants (SAE). Il faut donc mettre en place et tester les SAE au semestre 6 pour affiner les compétences et terminer les référentiels. Les comités POP et ILC vont contribuer à ce travail. En parallèle, le travail de sensibilisation à de nouvelles méthodes d'apprentissage continue en lien avec les services d'accompagnement pédagogique de chaque université. De nouveaux besoins pédagogiques doivent encore être définis et des scénarii d'hybridation élaborés.

Le comité IOA va quant à lui recruter des techniciens d'orientation pour promouvoir la LCeR dans les lycées. Enfin, le comité VRT va commencer le travail de rassemblement des équipes de recherche et assurer la communication du projet, notamment par la création d'un site web.

Le président remercie Sylvie Coste pour cette présentation. Le Président et Cécile Carra insistent sur l'importance du projet pour les étudiants et pour notre université. C'est un bouleversement de la manière de penser les formations en termes de compétences. Il fera l'objet d'un point systématique à la CFVU. Sylvie Coste précise qu'il ne faut pas opposer connaissances et compétences, les compétences s'appuyant sur des connaissances. C'est la façon d'appréhender l'enseignement et l'évaluation qui change.

A la question de Nicolas de Ribas sur la date à laquelle les formations doivent basculer en compétences, Sylvie Coste rappelle que les licences ont dû passer en compétences dès 2020 conformément à la loi ORE. Avoir obtenu le NCU nous place dans une position confortable puisque nous pouvons opérer le changement de manière progressive et nous faire accompagner.

II/ FORMATIONS

Le président souhaite tout d'abord attirer l'attention des membres de la CFVU sur les capacités d'accueil, tant en licence qu'en master. Il rappelle ce que représente une capacité d'accueil : c'est le nombre d'étudiants que les forces vives et les surfaces de l'université permettent d'accueillir sans moyen supplémentaire. Aussi, les capacités d'accueil fixées initialement ont été beaucoup trop généreuses, d'autant que les capacités de licence 1 ne concernent que les primo-entrants. Le président illustre ses propos en prenant pour exemple la licence 1 de droit qui affiche une capacité de 470 primo-entrants. Actuellement, l'UFR de droit a déjà beaucoup de mal à absorber environ 380 primo-entrants, auxquels il faut ajouter les étudiants doublants, ce qui représente au global une promotion de plus de 500 étudiants. En conséquence, la composante n'est absolument pas en mesure d'accueillir et d'encadrer sans obtenir de moyen supplémentaire 470 primo-entrants. Le président signale aussi aux membres de la CFVU que le rectorat demande d'augmenter toujours plus les capacités d'accueil. Certes ces augmentations sont compensées par des moyens supplémentaires : l'établissement a bénéficié il y a deux ans de créations de postes, mais il s'agit désormais de moyens en heures. Or, ces moyens accordés en heures ne sont pas suffisants car les enseignants font déjà beaucoup d'heures complémentaires et les vacataires sont difficiles à trouver. Il n'est donc plus question d'augmenter les CAL sans compensation sérieuse, à savoir des postes supplémentaires, et uniquement pour les formations en tension dont les capacités ne sont pas déjà surévaluées. Le président rappelle aussi que la dotation de l'état n'augmente pas en fonction des effectifs.

1) Recrutement en Master : Capacités d'accueil et pré-requis (vote) :

Cécile Carra indique tout d'abord que le document communiqué est en lien avec la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat. Deux principes importants en découlent:

- un processus de recrutement à l'entrée en master qui s'appuie sur les capacités d'accueil et les pré-requis des mentions de masters ;

- le droit pour tout étudiant titulaire d'une licence à la poursuite d'étude en Master et en cas de non admission, le droit de saisir le Recteur. Ce principe implique une harmonisation des dates de clôture de campagne pour permettre au rectorat de répondre aux candidats qui l'ont saisi. Cette date de clôture est fixée au 17 mai 2021.

Cécile Carra précise que trois éléments sont soumis au vote :

- 1- les capacités d'accueil : elles sont reconduites à l'identique comparativement à l'année dernière, pour les raisons évoquées précédemment par le président ;
- 2- les pré-requis : ils sont également reconduits à l'identique ;
- 3- les dates de campagne : les dates d'ouverture sont disparates, en fonction des choix réalisés par les responsables pédagogiques. Cécile Carra rappelle qu'il faut veiller à donner une réponse aux candidats dans un délai de deux mois, l'absence de réponse dans ce délai équivalant à acceptation. Les dates de clôture sont quant à elles arrêtées au 17 mai. Il y a quelques exceptions, d'une part pour les formations à distance qui visent un public différent et qui ne subissent donc pas les contraintes liées à l'ancrage territorial et, d'autre part, pour deux masters (Nutrition et Sciences des Aliments et Chimie parcours CA2i) en raison de leur co-accréditation avec l'université de Lille. Une deuxième campagne peut exceptionnellement être ouverte à la condition que l'effectif de la première campagne n'atteigne pas 50% de la capacité d'accueil affichée. Cécile Carra rappelle en outre que les listes complémentaires ne sont pas autorisées. Il est cependant possible de rappeler des candidats en cas de désistement en utilisant le motif de refus suivant: « Capacité d'accueil atteinte : rang de classement ne permettant pas de vous recruter ».

Enfin, Cécile Carra attire l'attention de la CFVU sur les masters MEEF second degré pour lesquels seules les CAL sont soumises au vote. Elles correspondent aux parcours se déroulant à l'université d'Artois et pour lesquels les étudiants sont inscrits dans notre établissement en inscription principale.

L'ensemble de ces informations sont déposées sur le portail national TMM.

A la question d'Oumaya Hidri-Neys qui s'interroge sur la nécessité d'harmoniser aussi les dates de campagne en licence professionnelle, Anne-Laure Hojnatzki répond que cette contrainte d'harmonisation ne s'applique pas aux licences professionnelles.

Soumis aux votes, les capacités d'accueil, les pré-requis et les dates de campagne en master sont approuvés à l'unanimité. Le tableau sera consultable sur le site internet de l'université.

2) Parcoursup : capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte (vote)

Sont soumis au vote de la CFVU, les capacités d'accueil, les attendus locaux et les critères généraux. Ces informations seront affichées sur la plateforme Parcoursup 2021 qui ouvre dès le 21 décembre. Le calendrier de Parcoursup s'articule avec celui de terminale 2020-2021, et intègre les épreuves du nouveau baccalauréat.

Cécile Carra explique que :

- 1- les critères généraux d'examen des vœux et les pièces demandées ont été adaptés et harmonisés au nouveau bac ;
- 2- les capacités d'accueil proposées, en cohérence avec ce que le président a exposé précédemment, sont identiques à celles de l'an dernier. Seule la licence Sciences de la Vie propose une capacité (320) inférieure à celle de l'année dernière (340), sachant que l'augmentation de l'année dernière était due à une demande très forte du rectorat pour accueillir les étudiants en L.A.S.

Les capacités d'accueil globales, qui figurent à titre indicatif, ont quant à elles bougées de manière à prendre en considération une augmentation du nombre de doublants en raison des conditions liées à la COVID. Cécile Carra signale aux membres de la CFVU une modification sur les capacités d'accueil globale de l'IUT de Lens entre le document affiché en séance et le document qui a été envoyé.

3- les attendus nationaux des BUT ne sont pas encore parus. En conséquence, l'IUT de Lens n'a pas pu préciser les critères généraux et les pièces demandées qui en découlent. Le DU Pareo et le DEUST ne sont pas concernés par les attendus nationaux.

Marie-Pierre Parenton souhaite revenir sur la notion de capacité d'accueil. Elle précise que l'IUT de Lens ne diminuera pas ses capacités d'accueil pour la première rentrée de BUT 1. Il s'agit en effet d'une réforme importante qui fait passer le parcours des étudiants en DUT de 2 ans à 3 ans et qui va donc avoir un impact sur la capacité globale. La capacité d'accueil sur trois ans dépassera celle de deux années et la question des moyens humains, matériels et des locaux, n'a pas été évoquée par le rectorat. Le président répond que la question sera soulevée auprès du rectorat car l'augmentation des capacités d'accueil et des effectifs a évidemment des répercussions importantes sur l'augmentation de la masse salariale.

Cécile Carra souligne enfin l'ouverture d'un parcours Science politique en droit.

Soumis aux votes, les capacités d'accueil, les attendus locaux, les critères généraux et éléments pris en compte dans le cadre de parcoursup sont approuvés à l'unanimité.

3) Proposition d'architecture prévisionnelle des BUT apprentissage (vote) ;

Cécile Machut explique que l'ouverture des filières « Bachelor Universitaire de Technologie » par la voie de l'apprentissage suscite beaucoup d'interrogations : il faudra que les contrats d'apprentissage couvrent les 3 années de la formation et il ne sera plus possible de proposer des contrats sur 2 ans. Il faut donc réfléchir à un programme prévisionnel de BUT sur trois ans alors que le programme de la 1^{ère} année n'est pas encore défini et que le BUT sera seulement référencé au RNCP en février. L'architecture en termes de compétences et de blocs de compétences ayant été validée, il a néanmoins été possible de construire des pseudo-maquettes en se basant sur la référence du volume horaire du BUT réduit de 15 à 25% selon le cadrage national.

Marie-Pierre Parenton ajoute que la démarche a été la même pour l'IUT de Lens. Elle précise que la construction des programmes de BUT se fait selon deux approches : une approche disciplinaire des connaissances complétée par des évaluations en termes de compétences. Le travail de modélisation et de formalisation dans l'ensemble des semestres est donc conséquent.

Cécile Machut précise que 24 spécialités de BUT ont été définies sur le plan national, chacune comprenant des parcours. Les IUT ont donc dû définir les parcours qu'ils porteront. Le président rappelle également que les Licences Professionnelles seront intégrées dans ces BUT. A Béthune, seules deux LP ne seront pas déversées dans les BUT et à l'IUT de Lens, une seule sur 8 proposées restera suspendue.

Le président souligne que cette réforme est importante ; Elle était très attendue pour mettre le diplôme aux normes européennes. Oumaya Hidri-Neys s'interroge sur la question des DEUST qui restent les derniers diplômes à 2 ans et qui pourraient aussi être concernés par une telle réforme.

Le président insiste également sur la question de la soutenabilité financière. La réforme BUT annonçant des passerelles, il sera difficile d'avoir une visibilité sur les effectifs de BUT 2 et BUT 3. Cécile Machut et Marie-Pierre Parenton craignent en effet une fuite d'étudiants du BUT 2 vers les écoles

d'ingénieurs ou vers les écoles de commerce ainsi que la fuite, tout au long du cursus, des formations de BUT initial vers le BUT en apprentissage.

Enfin, pour répondre à Gabriel Velu, le Président indique que le BUT est une formation professionnalisante qui ne doit pas déboucher, ou de manière exceptionnelle, sur une poursuite d'études en Master.

Soumises aux votes, les propositions d'architecture prévisionnelle des BUT apprentissage sont adoptées à l'unanimité.

4) Maquette du DU « Avenir-Sciences expérimentales », label Pareo (vote) ;

Frédéric Boussebart présente le label Paréo qui est décerné par la DGESIP. Le label a été lancé cet été afin d'ouvrir sur parcoursup des DU pouvant accueillir des bacheliers qui n'ont pas encore d'idée précise sur leur poursuite d'études. L'objectif est de leur proposer un panel de formations pour leur permettre de travailler leur projet professionnel.

Pour obtenir le label Pareo,

La formation doit :

- Etre construite sur une durée d'une année universitaire ;
- Comporter 200 heures d'enseignements minimum ;
- Proposer un tronc commun contenant des bases d'enseignements, notamment en langue et numérique, ainsi qu'une réflexion sur le projet pédagogique (qui se fera en lien avec Cap Avenir) ;
- Proposer un ou des parcours disciplinaires, en l'espèce les sciences expérimentales ;
- Proposer un stage en entreprise.

Le dossier a été monté cet automne et il tient compte en outre de la volonté de l'UFR des sciences d'y accueillir des étudiants détectés en grande difficulté. Le dossier vient de recevoir un avis favorable (qui n'est pas encore officiellement notifié) : la labellisation est accordée pour un an qui pourra être renouvelée trois ans en fonction du résultat de l'évaluation qui sera faite au terme de cette première année. C'est pour reprendre une expression à la mode un « go » ou « no go ».

Bertrand Mazure présente le diplôme pour lequel la labellisation Pareo a été demandée. Il s'agit du DU « Avenir-Sciences expérimentales » qui a pour objectif de s'inscrire aussi dans le cadre de la continuité des DU qui se sont successivement appelés Tremplin, Rebond, Avenir et répondent à la nécessité d'aider les étudiants en difficulté déjà inscrits à l'université. Le DU « Avenir-Sciences expérimentales » est accessible via parcoursup et pourra aussi venir en complément de la préparation de la licence en deux ans pour permettre à une majorité des étudiants qui y sont inscrits de se réorienter en cours d'année, s'ils constatent que la licence n'est pas le diplôme qui leur correspond.

Pour adapter les deux dispositifs, le calendrier a été pensé de la manière suivante :

1. de septembre à novembre : le tronc commun pour les néo-bacheliers dont le but est de retravailler les bases et d'entamer une réflexion sur le projet personnel. Ce tronc commun contient des enseignements en langues (anglais), en numérique (PIX) et s'achève par un stage de deux semaines pour découvrir un secteur d'activités et choisir parmi les deux parcours proposés ensuite.

2. à partir de décembre : la spécialisation. A cette période, il est possible d'intégrer les étudiants de licence détectés en difficulté ou décrocheurs. Bertrand Mazure précise par ailleurs que ces étudiants auront suivi également des enseignements de langue ou PIX dans le cadre de la licence. Deux parcours de spécialisation sont proposés : le parcours sciences qui permet d'envisager une poursuite d'études en première année de licence ou dans des BTS de type opticien-lunetier ou radiologie, et le parcours santé pour une poursuite d'études en IFSI ou BTS sanitaire et social ;
3. entre mars et mai : le stage final de 6 semaines minimum. Il fera l'objet, tout comme le premier stage, d'un rapport et d'une soutenance orale.

Le Président souligne que le label Pareo permet d'obtenir des moyens à hauteur de 4 000€ par étudiant. La capacité a été fixée à 12 sur Parcoursup, ce qui permettra d'étoffer le groupe au second semestre par l'accueil d'étudiants volontaires en grande difficulté.

La maquette du DU « Avenir-Sciences expérimentales », label Pareo est adoptée à l'unanimité.

5) Modification des modalités de contrôle des connaissances en raison de l'aggravation de la situation sanitaire : UFR Droit et UFR des Sciences (vote) ;

Le président rappelle que deux composantes n'ont pas présenté de MCC alternatives en raison de la crise lors de la CFVU du 13 novembre 2020.

Pour l'UFR droit : Fanny Vasseur indique que le choix est de favoriser au maximum le présentiel avec la jauge à 20% de la capacité d'accueil des salles. Pour ce faire, tous les écrits des savoirs fondamentaux de la L1 au M1, sont maintenus, avec une durée de 3 heures. En revanche, la durée des écrits des unités d'approfondissement est abaissée à 1 heure. Les oraux ont été, au choix des responsables de cours, organisés en présentiel ou en visioconférence ou encore remplacés par un écrit. La mairie de Douai a mis à disposition la salle des fêtes pour organiser les examens. Fanny Vasseur explique aussi que le scénario le plus dur a été envisagé avec l'hypothèse d'examens complètement en distanciel. Les galops d'essai ont aussi pu être réalisés en présentiel avec la jauge à 20%.

Le président souligne que la volonté de l'université est effectivement de favoriser le présentiel. Néanmoins, le protocole exigeait une jauge à 20%, ce qui limite considérablement l'organisation des examens en présentiel. La rectrice a fait savoir très récemment qu'une jauge à 50% est applicable mais il est malheureusement trop tard pour les examens qui se déroulent en décembre.

Pour l'UFR des Sciences : Bertrand Mazure explique qu'en sciences expérimentales, les TP en présentiel ont été autorisés. Aussi l'UFR des sciences a prévu 4 cas de figure, envisageant notamment la possibilité d'un durcissement de la crise et d'un passage en distanciel complet. Les adaptations principales sont des réductions de durée d'épreuves et le passage au contrôle continu pour supprimer un certain nombre d'épreuves. Comme à Douai, la municipalité de Lens prête également des salles pour assurer les examens en présentiel qui peuvent être maintenus dans le respect de la jauge de 20%.

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances en raison de l'aggravation de la situation sanitaire des UFR de Droit et des Sciences sont soumises au vote et approuvées à l'unanimité.

III / VIE ETUDIANTE

1) Proposition de mise en place d'un fonds d'aide sociale exceptionnelle (vote)

Le Président rappelle que de nombreuses aides ont été mises en œuvre depuis le mois de mars à destination des étudiants en difficulté.

Isabelle Caby explique que dans cette période extrêmement compliquée, l'université souhaite aller plus loin pour venir en aide aux étudiants les plus en difficulté. C'est pourquoi est soumise à la CFVU la proposition de la mise en place d'un fonds d'aide sociale exceptionnelle attribué à partir de la part de la CVEC consacrée aux actions sociales à destination des étudiants.

Le travail initié par Pascal Déprez et les assistantes sociales de l'université et du CROUS a permis d'identifier les aides suivantes :

- une aide financière en complément de l'exonération ou du remboursement des frais d'inscription, d'un montant de 300 euros ;
 - une aide pour les étudiants en rupture familiale ayant perdu leur droit à bourse : 400 euros. Cette aide est renouvelable 1 fois au cours de l'année universitaire.
- Ces deux premières aides sont conditionnées à l'assiduité et aux résultats scolaires.
- le remboursement de la moitié des frais de santé des étudiants boursiers sur présentation de factures, dans la limite de 350 euros ;
 - la participation aux frais de stage, pour les étudiants boursiers, de 50 à 300 euros ;
 - une aide financière pour les étudiants internationaux extra-communautaires rencontrant une difficulté ponctuelle (frais de stage, frais de santé, etc.) : 150 euros maximum ;
 - une aide financière pour les étudiants boursiers en « scolarité longue » (maladie, situation de handicap, etc.), d'un montant de 300 euros pour les échelons de bourse 0 bis à 3 ; et de 600 euros pour les échelons de bourse 4 à 7 ;
 - une aide financière correspondant à 10 repas CROUS, renouvelable une fois.

Pour bénéficier d'une aide sociale exceptionnelle sur critères sociaux, les étudiants font une demande auprès de l'assistante sociale de leur pôle par mail, en précisant nom, prénom, le motif de la demande. Le document soumis au vote reprend les noms et coordonnées des différentes assistantes sociales. Isabelle Caby précise que les demandes sont examinées par la Commission FSDIE sociale et que son avis est transmis au Président qui prend la décision.

Le président tient à souligner que l'enveloppe exceptionnelle de 30 000€ ouverte à cet effet pourra être de nouveau abondée si elle n'est pas suffisante.

Fanny Vasseur salue cette initiative et demande que des actions puissent aussi être menées sur le soutien psychologique. Annie Vanhaecke indique que des actions existent déjà. Il faudra certainement en revoir les modalités de communication.

Soumise au vote, la mise en place d'un fonds d'aide sociale exceptionnelle est approuvée à l'unanimité.

2) Désignation de représentants de la CFVU à la commission CVEC (vote) ;

La commission CVEC se réunit une fois par an. Elle se compose de représentants désignés par et parmi la CFVU. Il s'agit de deux représentants enseignants, deux représentants BIATSS, deux représentants étudiants.

Sont désignés :

- Cécile Machut et Thierry Dugimont en qualité de représentants des enseignants ;
- Magali Lesage et Elyse Westelynck en qualité de représentants des BIATSS.

Il n'y a pas de représentants des étudiants en séance. Le président propose de les solliciter par mail.

Les désignations de Thierry Dugimont, Magali Lesage, Cécile Machut et Elyse Westelynck en tant que représentants de la CFVU à la commission CVEC ainsi que le principe de solliciter les étudiants par mail à l'issue de la CFVU sont approuvés à l'unanimité.

3) Désignation de deux représentants étudiants par et parmi les membres de la CFVU à la commission Vie Culturelle Associative et Sportive (vote).

Le président propose à nouveau de solliciter par mail les étudiants élus de la CFVU pour siéger à cette commission et les membres de la CFVU acceptent ce principe.

Le président regrette que les étudiants ne participent pas plus aux instances de l'université et en particulier à la CFVU.

IV – CONVENTIONS

Ahmed El Kaladi présente les trois conventions.

1) Convention de coopération pédagogique avec le Centre TRAINMAR de Dakar (Sénégal) relative à la préparation délocalisée du diplôme de « Master Gestion de production, logistique, achats- Ingénierie de la Chaîne Logistique (vote);

Il s'agit d'un renouvellement de convention entre le Centre Trainmar de Dakar et la FSA pour la préparation du Master 2 GPLA en délocalisation à Dakar.

En l'absence d'observation, la convention de coopération pédagogique avec le Centre TRAINMAR de Dakar (Sénégal) relative à la préparation délocalisée du diplôme de « Master Gestion de production, logistique, achats- Ingénierie de la Chaîne Logistique » est adoptée à l'unanimité.

2) Accord de partenariat pour la délivrance du diplôme de Licence mention Langues étrangères appliquées par l'Université d'Artois et le diplôme de Licence « Langues modernes appliquées » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest, Roumanie (vote);

Il s'agit d'un accord de partenariat avec l'académie d'Etudes Economiques de Bucarest, qui est une université prestigieuse en Roumanie. Ce type de conventionnement existe déjà avec la République Tchèque et va être développé avec d'autres pays. L'objectif est de recevoir des étudiants étrangers pour un semestre et de leur délivrer un double diplôme, en l'espèce roumain et français.

Les enseignements sont proposés dans le cadre du parcours international d'excellence qui a été créé l'an dernier. Ils sont partagés entre l'UFR de lettres pour les cours de Français (FLE/FOS) et l'UFR de langues pour les cours d'application. Ahmed El Kaladi rappelle que la mention LEA est l'association de deux langues étrangères et que l'université d'Artois a la volonté de se positionner sur une licence Anglais-Français pour les étudiants étrangers (en L3) qui pourrait également être proposée à nos étudiants dès la L1.

L'accord de partenariat pour la délivrance du diplôme de Licence mention Langues étrangères appliquées par l'Université d'Artois et le diplôme de Licence « Langues modernes appliquées » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest, Roumanie est approuvé à l'unanimité.

3) Convention de partenariat avec l'Alliance Française de Kampala, Ouganda pour la mise en place d'une formation universitaire à distance dans le domaine du Français Langue Étrangère (FLE) et Français sur Objectif Spécifique (FOS) (vote).

Il s'agit du renouvellement de la convention avec l'Alliance Française de Kampala en Ouganda pour le Master FLE en lettres modernes. C'est une convention classique puisqu'il existe une dizaine de conventions avec les Alliances françaises à l'étranger pour ce Master.

Soumise au vote, la convention de partenariat avec l'Alliance Française de Kampala, Ouganda pour la mise en place d'une formation universitaire à distance dans le domaine du Français Langue Étrangère (FLE) et Français sur Objectif Spécifique (FOS) est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H05.

Le Président,

Pasquale MAMMONE

